

- 2 FEV. 2007

@CTION TELECOM

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 euros
Siège Social : 2 rue du Bon Secours 47240 BON ENCONTRE
451 817 860 RCS AGEN



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 02 JANVIER 2007**

L'an deux mil sept,

Le deux janvier,

A dix heures,

Les associés de @CTION TELECOM, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, divisé en 750 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 2 rue du Bon Secours 47240 BON ENCONTRE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Thierry PELLICIER possédant 675 parts.

Monsieur Jean-Pierre MARSALEIX possédant 75 parts.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry PELLICIER, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 2 rue du Bon Secours, 47240, BON ENCONTRE au 19-21 rue Commandant Cousteau 33100 BORDEAUX, et ce à compter du 02 janvier 2007.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 19-21 rue Commandant Cousteau 33100 BORDEAUX."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

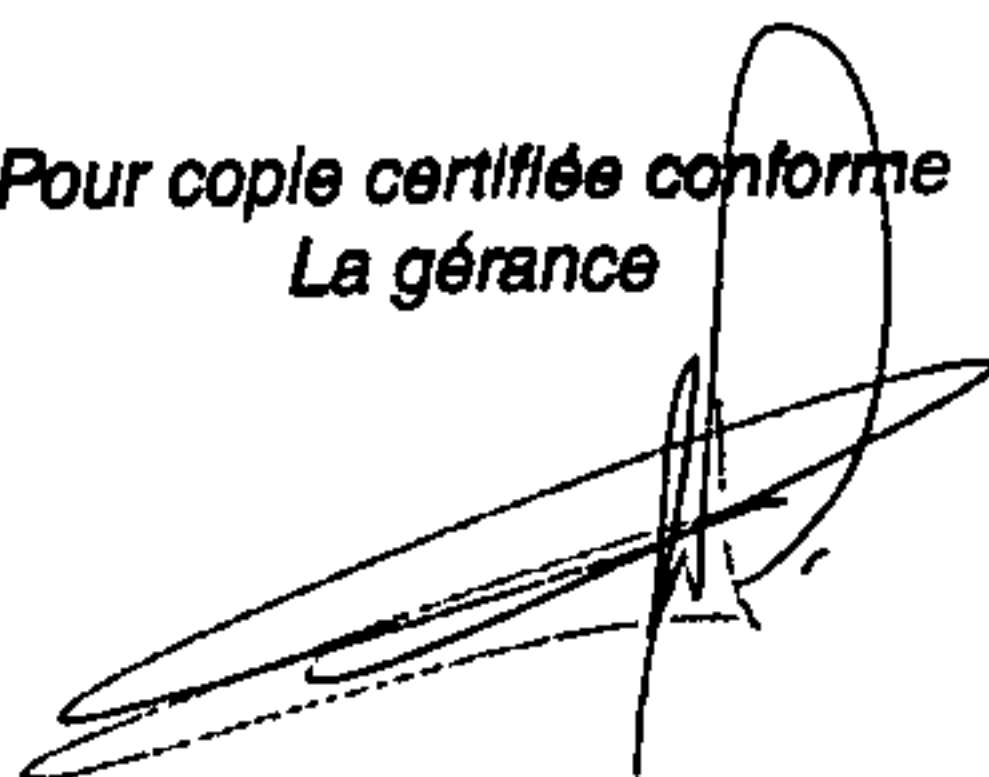
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

*Pour copie certifiée conforme
La gérance*

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive representation of a name, positioned over the text 'La gérance'.

1624

- 2 FEV. 2007

DECLARATION SOUSCRITE
en application de l'article 53
du décret 84-406 du 30 mai 1984



Le soussigné Thierry PELLICIER,
demeurant 2 rue du Bon Secours 47240 BON ENCONTRE,

Agissant en qualité de Gérant de la société @CTION TELECOM, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 817 860 RCS AGEN,

Déclare et atteste que le siège social de la société @CTION TELECOM est fixé depuis l'origine 2 rue du Bon Secours, 47240 BON ENCONTRE, sans aucun transfert jusqu'à ce jour.

Fait en deux exemplaires
A BON ENCONTRE
Le 02 janvier 2007

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small vertical mark.